

À L'AFFICHE CE TRIMESTRE

ÉPARGNE	3
PLAN D'ÉPARGNE AVENIR CLIMAT	
DONATIONS	4
DONATIONS AUX ENFANTS	
ENTREPRISE	5
TRANSMETTRE UNE ENTREPRISE FAMILIALE	
ACTUALITÉS	6
UNE ÉQUIPE (S)UPER (P)ERFORMANTE !	

ÉPARGNE

PLAN D'ÉPARGNE AVENIR CLIMAT

UNE NOUVELLE SOLUTION D'INVESTISSEMENT

Depuis le 1^{er} juillet 2024, un nouveau produit d'épargne est ouvert aux jeunes de moins de 21 ans, pour investir dans la transition écologique. Qu'en est-il ?



Créé par la loi industrie verte, le Plan d'Épargne Avenir Climat (PEAC) est réservé exclusivement aux jeunes de moins de 21 ans résidants en France.

Il permet d'investir dans des projets contribuant à la transition écologique tout en offrant un cadre fiscal attractif.

Fonctionnement et objectifs

Les versements sont libres et permettent l'acquisition de titres financiers (actions, obligations) contribuant au financement de la transition écologique.

Contrairement aux livrets réglementés, il n'offre pas de capital garanti : les sommes investies, plafonnées à 22 950 €, sont placées sur des supports financiers labellisés ISR (Investissement Socialement Responsable) ou France Finance Verte, exposant l'épargne aux fluctuations des marchés.

Les fonds sont **bloqués pendant au moins cinq ans**, avec une accessibilité limitée avant l'âge de 18 ans. Après cette période, des retraits partiels sont possibles, mais tout retrait empêche de nouveaux versements. La clôture intervient automatiquement à 30 ans.

Avantages

Les plus-values et revenus générés sur le PEAC sont exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux, ce qui en fait un outil attractif pour les jeunes épargnants.

Il vous permet également de diversifier les supports d'épargne destinés à vos enfants, avec un produit alliant performance et responsabilité écologique.

Nous vous accompagnons dans la préparation de votre avenir et celui de vos enfants. Contactez-nous afin d'étudier la mise en place d'un PEAC.

DONATIONS

DONATIONS AUX ENFANTS

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Les donations constituent une solution essentielle pour transmettre une partie de votre patrimoine de votre vivant tout en bénéficiant d'avantages fiscaux.

Elles permettent notamment d'anticiper une succession, d'aider financièrement vos enfants ou encore de limiter le poids des droits de succession. Voici ce qu'il faut savoir sur le sujet.

Les types de donation

Les donations peuvent prendre plusieurs formes :

- Donation en pleine propriété : le bénéficiaire reçoit la totalité d'un bien ;
- **Donation avec réserve d'usufruit :** les parents conservent l'usage d'un bien (comme un logement) tandis que la propriété est transférée ;
- **Dons manuels :** transferts de main à main de sommes d'argent ou d'objets, qui nécessitent aussi une déclaration à l'administration fiscale.

Les abattements fiscaux

Chaque parent peut donner **jusqu'à 100 000 euros** à un enfant, et ce **tous les 15 ans** sans payer de droits de donation.

À cela peuvent s'ajouter d'autres abattements, comme celui de 31 865 euros pour les dons familiaux en argent, sous réserve que le donateur ait moins de 80 ans et le bénéficiaire soit majeur.

Ces seuils sont renouvelables tous les 15 ans, ce qui offre la possibilité d'organiser des transmissions régulières.

Pourquoi recourir à la donation?

La donation permet d'anticiper le partage des biens, souvent source de conflits, et d'éviter une indivision compliquée. En outre, transmettre de votre vivant facilite le soutien financier aux enfants dans des moments clés comme l'achat d'une résidence principale.

Notre vision globale de votre patrimoine nous permet de vous conseiller au mieux sur les donations et l'organisation de votre transmission. Contacteznous pour être accompagné(e) ou pour faire le point en cas de changement de situation personnelle ou professionnelle.

TRANSMETTRE UNE ENTREPRISE FAMILIALE

ENJEUX & SOLUTIONS

La transmission d'une entreprise familiale est une étape clé qui peut garantir sa pérennité tout en valorisant l'héritage entrepreneurial.

Pourtant, 60% des dirigeants d'entreprises en France considèrent le cadre fiscal et juridique comme encore trop complexe et peu favorable à la transmission familiale*.

Notre rôle est de vous accompagner sur le sujet.

Préparer la transmission

La réussite d'une transmission passe par une préparation rigoureuse. Cela inclut :

- L'évaluation de l'entreprise pour fixer une valeur juste et éviter les conflits familiaux ;
- L'accompagnement du repreneur, souvent un descendant, afin de garantir qu'il possède les compétences nécessaires pour diriger efficacement;
- Le choix du cadre juridique et fiscal le mieux adapté, comme la donation-partage ou la création d'une holding familiale.

Des dispositifs fiscaux favorables

Pour encourager la transmission intrafamiliale, des mesures fiscales spécifiques existent.

Le fameux **Pacte Dutreil** offre une exonération de 75 % de la valeur des titres sous conditions, mais il existe aussi d'autres options – parfois cumulables - comme **les abattements sur les donations** (100 000 € par enfant), **le démembrement de propriété**, **des reports d'impôts** et **des exonérations pour les biens professionnels**.

Anticiper les défis



La transmission intrafamiliale est bien-sûr un sujet complexe, qui implique des variables personnelles et professionnelles, avec des enjeux importants.

Elle est souvent longue, du fait de l'environnement juridique et fiscal mais aussi des enjeux relationnels et managériaux d'une transmission.

Elle requiert une gestion attentive des relations familiales, ainsi qu'une vision stratégique pour assurer la croissance et la modernisation de l'entreprise.

Il est important de vous entourer d'un Conseil qui a une vision globale et objective de votre situation, afin d'opérer de manière sereine et organisée la transmission intrafamiliale. C'est en ce sens que nous vous accompagnons, par le biais nos audits patrimoniaux.

ACTUALITÉS

UNE ÉQUIPE (S)UPER (P)ERFORMANTE! LES PERFORMANCES DE 2024

2024 aura été une année riche en performances personnelles pour l'équipe Stratégie Patrimoine : au total, **8 épreuves sportives ont compté un ou plusieurs de nos collaborateurs dans leurs participants**!

3 Marathons (Paris, Caen, La Baule), un Semi-Marathon (Deauville), un Triathlon (Deauville), des 10 KM (Caen) ou encore des trails, de 66 KM (Pontivy) et même de 24H en relai (Rock'n'Trail), autant de compétitions qui ont challengé et poussé nos équipes dans leurs retranchements.

Sans compter les nombreux événements organisés par les clubs et organisations sportives que nous soutenons!



Mention spéciale à Jérôme Gauvrit, Conseiller en Investissements Financiers à Vannes et président de l'ES tennis de table de Plescop-Grand-Champ, qui a organisé le premier tournoi national féminin de tennis de table!

Nous sommes fiers de cette dynamique, représentative des valeurs portées par le cabinet : persévérance, esprit d'équipe et performance.



Vous êtes plus de 1 000 à nous suivre sur LinkedIn! Vous n'êtes pas encore abonné(e)? Pour être régulièrement informé(e) des actualités du secteur et de la vie des cabinets, suivez-nous dès à présent <u>ici</u>.



NORMANDIE

BRETAGNE

CAEN

40 rue de Maltot 14000 CAEN 02 31 23 85 97

VANNES

20 rue Capitaine Jude 56000 VANNES 02 97 47 00 84

RENNES

3 rue des Francs Bourgeois 35000 RENNES 02 99 79 73 60

CONTACTEZ-NOUS

Contact Caen: accueilnormandie@strategie-patrimoine.fr

Contact Vannes: accueil@strategie-patrimoine.fr

Contact Rennes: <u>accueilrennes@strategie-patrimoine.fr</u>

www.strategie-patrimoine.fr

in Stratégie Patrimoine